

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 10 juillet 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de rétrocession d'emphytéose et vente par devant Maître Decker entre la Ville et la société à responsabilité limitée MILLE-SERVICES Luxembourg Sàrl

Acte de rétrocession d'emphytéose par lequel la société à responsabilité limitée MILLE-SERVICES Luxembourg Sàrl, emphytéote du fonds, déclare rétro-céder à la Ville d'Esch-sur-Alzette, propriétaire du fonds, son droit d'emphytéose pour une durée restant à courir jusqu'au 18 janvier 2041 sur un terrain sis à Esch/Alzette, 5, rue Lankelz, inscrit au cadastre comme suit :


Commune d'Esch/Alzette, section B de Lallange

Numéro 33/3061, lieu-dit : «Rue Lankelz », place (occupée), bâtiment à usage mixte, garage, contenant 12 ares 47 centiares.

Suite à la rétrocession dudit droit d'emphytéose la société à responsabilité limitée MILLE-SERVICES Luxembourg Sàrl vend à la Ville d'Esch-sur-Alzette un hall industriel avec partie bureaux et un garage érigés sur le prédit terrain.

La présente vente dudit bâtiment et construction se fait au prix de **830 000 EUR**.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine Bisdorff
Chef de Division